

Annexe de la
*Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle
interne en matière de rapports financiers de*

Transports Canada

Pour l'exercice financier 2024-25

(Non auditée)

Annex to the Statement of Management Responsibility including Internal Control over Financial Reporting (Unaudited)
For Fiscal Year 2024-2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Transports, 2025, Ottawa, Canada

No de catalogue : T1-33/1F-PDF

ISSN : 2819-1978

TP 15634F

This document is also available in English under the title: Annex to the Statement of Management Responsibility including Internal Control over Financial Reporting (Unaudited) for Fiscal Year 2024-2025

Table des matières

1. Introduction	4
2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers	4
2.1 Gestion du contrôle interne	4
2.2 Ententes de services pertinentes par rapport aux états financiers	5
3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2024-25	5
3.1 Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés	6
3.2 Programme de surveillance continue	6
4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents	7

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par Transports Canada pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les responsabilités essentielles du ministère se trouvent dans le [Plan ministériel 2025-2026](#) et dans le [Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025](#).

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Transports Canada est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne ministériel, approuvé par le sous-ministre, est en place et il comprend les éléments suivants :

- Des structures organisationnelles de reddition de comptes et de surveillance afin d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du Ministère (membres du Comité de gestion exécutif de Transports (CGX) et autres) ;
- Un Bureau des valeurs et de l'éthique pour fournir des activités de sensibilisation, de la formation et pour l'administration du Code de valeurs et d'éthique de TC, ainsi qu'un Agent principal de l'intégrité pour fournir des conseils, des directives, et de la supervision sur la fonction de divulgation interne au sein du ministère ;
- Des activités de communication et de formation continues sur les exigences législatives, les politiques et les procédures à l'appui de la saine gestion financière et du contrôle ;
- Le travail de levier des Services de vérification et de conseils sur les audits internes d'efficacité des processus de gestion de risque, de contrôle et de gouvernance, le cas échéant ;
- Une surveillance et des comptes rendus sur la gestion des contrôles internes, incluant les résultats d'évaluation et plans d'action à l'intention du sous-ministre, du Comité de gestion des ressources et du Comité ministériel d'audit, au besoin ;
- Des validations annuelles de la mise en œuvre de la gestion du contrôle interne grâce à la signature des membres du CGX concernant la gestion du contrôle interne pour leurs domaines de responsabilité.

Le Comité ministériel d'audit est un comité consultatif indépendant de l'administrateur général. Il est responsable de fournir des conseils à l'administrateur général quant au caractère adéquat et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère.

2.2 Ententes de services pertinentes par rapport aux états financiers

Transports Canada a recours à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes de services communs :

- Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC) gère le paiement des salaires, l'acquisition de biens et de services et fournit des services de gestion des locaux.
- Services partagés Canada (SPC) offre des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI).
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) fournit des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère centralement le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services en particulier.

Ententes particulières :

- À partir d'un protocole d'entente avec Infrastructure Canada, Transports Canada fournit de la gestion des programmes et des services administratifs dans le cadre du Fonds Chantiers Canada et du Fonds sur l'infrastructure frontalière.
- Sur la base du recouvrement des coûts, Transports Canada fournit de la gestion financière, des services de comptabilité et de rapports, en plus des services de filtrage de sécurité et certains services de la gestion de l'information et la technologie de l'information à l'Administrateur de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires et la Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2024-25

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2024-25

Secteur de contrôle clés	État
Administration de la paie	- L'évaluation de la surveillance continue de l'efficacité opérationnelle a été complétée comme prévu. - Les plans correctifs sont en cours et leur achèvement est prévu d'ici 2026-2027.
Attestation des présentations au Cabinet et au CT par le DPF	- L'évaluation de la surveillance continue de l'efficacité opérationnelle a été complétée comme prévu. - Les plans correctifs sont en cours et leur achèvement est prévu d'ici 2026-2027.

3.1 Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés

Au cours de l'exercice en cours, il n'y a eu aucune nouvelle ou modification importante des contrôles clés dans les processus existants qui nécessitaient une réévaluation.

3.2 Programme de surveillance continue

Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le ministère a procédé à la réévaluation de ses contrôles des applications et de ses contrôles financiers dans le contexte des processus opérationnels liés aux éléments suivants:

- Administration de la paie; et
- Attestation des présentations au Cabinet et au CT par le DPF.

Les contrôles clés évalués ont donné les résultats prévus. Les mesures correctives décrites ci-après devront être apportées :

Administration de la paie :

- Rappeler aux gestionnaires leurs responsabilités en ce qui concerne les pouvoirs délégués en matière de RH et de finances pour les mesures de dotation et les lettres d'offre.
- Améliorer les processus automatisés pour valider que les transactions liées aux congés dans le système des RH sont approuvées par des personnes ayant les pouvoirs financiers délégués appropriés lorsqu'applicable.
- Poursuivre les progrès dans la réduction du volume des paiements en trop de salaire en attente pour recouvrement.

Attestation des présentations au Cabinet et au CT par le DPF:

- S'assurer que les documents importants à l'appui, y compris les renseignements finaux sur les coûts, les examens et les approbations, sont conservés et stockés de manière centralisée.

De plus, le Ministère a continué la surveillance:

- Les soumissions des rapports de clôture de période et de clôture d'exercice approuvés dans le cadre du processus opérationnel de clôtures et rapports financiers; et
- La conformité à la Directive sur la délégation des pouvoirs de dépenser et des pouvoirs financiers du SCT, par le biais du Plan national d'échantillonnage de Transports Canada, pour les paiements de dépenses, dans le cadre de la surveillance continue des contrôles clés.

4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue de Transports Canada au cours des cinq prochains exercices est présenté dans le tableau suivant. Il est fondé sur les éléments suivants :

- Une évaluation intégrée des risques du CIGF effectuée tous les cinq ans, complétée par une analyse de l'environnement annuelle pour valider les processus et des contrôles à risque élevé et moyen-élevé; et
- Les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu.

Plan cyclique de surveillance continue basé sur les risques

Principaux domaines de contrôle	Plan cyclique de surveillance continue basé sur les risques				
	Exercice financier 2025-26	Exercice financier 2026-27	Exercice financier 2027-28	Exercice financier 2028-29	Exercice financier 2029-30
Contrôles à l'échelle de l'entité					
Contrôles à l'échelle de l'entité				X	
Contrôles généraux liés à la TI					
Contrôles généraux liés à la TI		X			
Contrôles des processus opérationnels					
Revenus et comptes débiteurs		X	X		
Subventions et contributions (Paievements de transfert)	X				
Immobilisations et immobilisations en construction				X	
Passifs environnementaux				X	
Acquisitions (dépenses de fonctionnement, marchés et engagements)		X			
Administration de la paie					X
Voyage et événements		X			
Charges à payer et autres entrées au grand livre général	X				
Clôtures et rapports financiers			X		
Planification, budgétisation et prévisions financières			X		
Planification des investissements	X				X
Attestation des présentations au Cabinet et au CT par le DPF					X
Établissement des coûts		X			